



VILLE DE BERTHIERVILLE

AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil municipal a adopté par résolution le premier projet de règlement suivant :

Règlement 748-215 modifiant le règlement 748 intitulé « Règlement de zonage », tel que déjà amendé, en vue d'agrandir la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 ».

Les articles du règlement susceptibles d'approbations référendaires sont les suivants :

- 3 Le plan de zonage constituant l'annexe A du règlement de zonage 748 intitulé : « Règlement de zonage » est modifié par l'agrandissement de la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 le tout tel qu'apparaissant à l'annexe 1 faisant partie intégrante du présent règlement.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Toute personne peut transmettre par écrit ses commentaires relativement au règlement en s'adressant à la Ville de Berthierville l'adresse courriel : info@ville.berthierville.qc.ca ou par courrier à, Ville de Berthierville, 588, rue De Montcalm, Berthierville (Québec) J0K 1A0.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.ville.berthierville.qc.ca/affaires-municipales/avis-publics/>. Les commentaires doivent être transmis à la Ville dans les 15 jours qui suivent la publication du présent avis.

Donné à Berthierville, ce 12 juillet 2021

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière